



Charte de l'archer pour le tir en binôme :

Pour le CNH et le régional le coût est d'environ 22€ par binôme.

Concernant le CNE :

Cette épreuve réalisée en binôme sur deux jours, entraîne des frais conséquents pour le binôme :

A titre indicatif sur la base des frais engagés en 2024 :

- Engagement : (32€ par binôme)
- Logement : 56€
- Repas (6 repas du vendredi soir au dimanche midi) : 72€ par personne
- Trajet : 41€ par personne

Le cout total est environ 201€ par personne pour le week-end.

Sur cette somme, le club contribue partiellement au coût du week-end pour les archers, le ou les entraîneurs et le capitaine de l'équipe. Cette participation comprend :

- L'engagement du binôme
- Repas du samedi au dimanche et les petits déjeuners
- Les frais de transport : les archers sont supposés partir dans le ou les véhicules mutualisés et validés par le club, le club prend en charge l'essence et les péages des véhicules mutualisés.

La prise en charge du club s'élève à 129€ par archer soit 258€ par binôme.

✂.....

Lors des engagements de compétitions réalisées en binôme, en cas de désistement d'un participant, autre que force majeure, celui-ci s'engage à payer le montant du coût total engagé pour l'équipe, (CNH et régional coût 22€ ; CNE 2024 coût : 402€ par binôme).

Moi, Archer à la « Flèche Tourysienne », je m'engage à respecter la charte du tir en binôme, pour la compétition suivante J'ai pris connaissance de l'engagement des frais pour la compétition. En cas de force majeure (imprévisible et ne peut pas être surmonté et un fait extérieur échappant au contrôle de la personne concernée) validée par le conseil d'administration, le club prendra en charge la participation financière du binôme.

En cas de désistement, je m'engage à trouver un remplaçant ou à payer l'ensemble des frais engagés du binôme.

Date

Signature de l'archer

signature des parents ou tuteur légal